

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

COMMUNE D'AGOS -VIDALOS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

30 juin 2017

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le dix-neuf juin deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants : 9
11		Procurations : 2

**Présents :**

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -

-Madame MOURET Simone - Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain, Adjoint -

- Messieurs ASELMAYER Yves - MAYSTRE Yves- SASSUS Lucien - SOUTRIC Pierre - VERGE Didier -

**Excusés :** LANCIEN Catherine (procuration à Jean-Marc ABBADIE) - GALCERA Valérie (procuration à LACRAMPE Alain) -

**Secrétaire de séance :** Madame MOURET Simone.

---

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

**2017/63 – Mise en place du RIFSEEP – Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel**

Monsieur le Maire donne lecture du texte relatif à la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour les adjoints administratifs et par conséquent, notre secrétaire de Mairie est concerné par ce changement.

Il précise que ce nouveau dispositif ne change pas le montant des primes perçues auparavant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'intégrer dans ce nouveau dispositif les primes et indemnités perçues par notre agent.

## **2017/64 – Financement du service commun d’instruction des demandes d’autorisation d’urbanisme**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de la Communauté de Communes Pays Vallées des Gaves concernant la compétence Urbanisme. Trente-huit communes sur les quarante-six de la C.C.P.V.G. sont concernées par cette nouvelle réglementation.

En ce qui concerne notre Commune, ce nouveau texte prévoit que chaque acte (permis de construire, certificat d’urbanisme, déclaration de travaux) soit payé par la Commune. Les tarifs sont définis selon l’étude menée par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) qui jusque-là instruisait ces dossiers avec la C.C.P.V.G.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la délibération acceptant ces conditions financières et l’avenant à la convention initiale.

## **2017/65 – désignation du délégué et suppléants pour les élections sénatoriales**

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l’ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s’agit de MM. MOURET Simone, BATTISTON Patrick et LACRAMPE Alain, SASSUS Lucien. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Les candidatures enregistrées :

- Jean-Marc ABBADIE
- Patrick BATTISTON
- Alain LACRAMPE
- Didier VERGÉ

Monsieur le président rappelle l’objet de la séance qui est l’élection d’un délégué et de 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Jean-Marc ABBADIE : 11 voix
- Patrick BATTISTON : 11 voix
- Alain LACRAMPE : 11 voix
- Didier VERGÉ : 11 voix

Proclamation des résultats

M. Jean-Marc ABBADIE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au premier tour en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. Patrick BATTISTON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au premier tour en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Alain LACRAMPE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au premier tour en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Didier VERGÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au premier tour en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Feuille de clôture du conseil municipal du 30 juin 2017

2017/63 – Mise en place du RIFSEEP – Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

2017/64 – Financement du service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

2017/65 – désignation du délégué et suppléants pour les élections sénatoriales

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i> <i>Procuration à J.M. ABBADIE</i>	<i>SASSUS Lucien</i>	<i>GALCERA Valérie</i> <i>Procuration à A. LACRAMPE</i>
<i>VERGE Didier</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i>	